

Scénographie / atelier

Option : Scénographie

Cycle : Master

Finalité : Approfondi

Bloc : 2

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 450 (15 h / semaine)

Crédit : 15

Pondération : 15

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

**Lieu : Implantation Jardin Botanique, rue Courtois, 1,
Liège 4000**

**Enseignante : Claire Wagelmans,
c.wagelmans@intra-esavl.be**

COMPÉTENCES VISÉES

- Bloc dit de « détermination », l'étudiant devra faire preuve d'autonomie et de gestion du travail, être capable de finaliser un travail de fin d'études une « présentation ou représentation », reflet d'une maturité artistique.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- Réalisation d'une « installation-crédation » dans un espace donné, considéré comme « la vitrine d'un imaginaire artistique ». Pour ce faire, l'étudiant pourra poursuivre des collaborations établies les années précédentes et s'enrichir de toutes autres formations en rapport avec son projet artistique.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- Discussions et échanges réguliers avec l'étudiant, afin de répondre à ses interrogations, qu'elles soient techniques, organisationnelles ou conceptuelles.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / PONDÉRATION

Modalités d'évaluation

- Évaluation formative continue
- plusieurs évaluations intermédiaires selon la progression des étudiants dans leur apprentissage (sachant que la maîtrise d'une compétence est un pré-requis à l'apprentissage de la suivante).
- En janvier : 20 % (cote Professeur).
- En mai : 30 % (cote Professeur).
- En juin : présentation orale individuelle des réalisations devant un jury externe (50 % cote du jury externe).

Critères d'évaluation

- qualité du travail de mise en forme esthétique de l'espace (conscience de l'espace, créativité, invention formelle, imagination) ;
- aptitude de l'étudiant à traduire matériellement et avec justesse sa « vision » dans un langage plastique ;
- connaissance et utilisation des outils techniques de la création scénographique ;
- aptitude de l'étudiant à la réflexion, à l'analyse critique, à l'auto-évaluation, à l'esprit de synthèse, à la prise de position personnelle tant artistique que culturelle et sociale ;

- aptitude de l'étudiant à la déontologie du métier de scénographe (échange verbal, communication entre les différents intervenants de la création) ;
- constance dans le travail et évolution positive des acquis. Faculté de l'étudiant à comprendre les mécanismes et les composants de la présentation ou représentation scénographique : rapport avec l'œuvre, l'action ; rapport avec le public ; rapport avec le monde.

PRÉ-REQUIS

Réussite de *Scénographie / atelier*, Bloc 1 Master approfondi.

CO-REQUIS

Aucun.